



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE du JEUDI 22 FEVRIER 2024

Convocation du 13 Février 2024

Affichage du 13 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - FONS Alizée - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard —

Absent excusé : DAVANT Dominique

Secrétaire de séance : FONS Alizée

OBJET : Délibération 2024-09

Approbation du budget primitif 2024

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	68 271,92 €	Produits des services	334,00 €
Charges de personnel	15 710,00 €	Impôts et taxes	11 800,00 €
Atténuation de produits	9 261,00 €	Fiscalité locale	50 000,00 €
Autres charges de gestion courante	51 985,00 €	Dotations et participations	28 500,00 €
Charges financières	550,00 €	Autre produits de gestion courante	9 378,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Excédent 2023	52 509,33 €
Virement section investissement	6 643,41 €		
TOTAL	152 521,33 €	TOTAL	152 521,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations équipement	22 000,00 €	Dotations fonds divers	35 852,78 €
Immobilisation études en attente	4 977,56 €	Opérations patrimoniales	4 977,56 €
Remboursements emprunts	7 250,00 €	virement de la section de fonctionnement	6 643,41 €
Report solde d'exécution	39 344,87 €	Reste à réaliser 2023	26 098,68 €
TOTAL	73 572,43 €	TOTAL	73 572,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix
abstention, le budget primitif 2024 est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	68 271,92 €	Produits des services	334,00 €
Charges de personnel	15 710,00 €	Impôts et taxes	11 800,00 €
Atténuation de produits	9 261,00 €	Fiscalité locale	50 000,00 €
Autres charges de gestion courante	51 985,00 €	Dotations et participations	28 500,00 €
Charges financières	550,00 €	Autre produits de gestion courante	9 378,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Excédent 2023	52 509,33 €
Virement section investissement	6 643,41 €		
TOTAL	152 521,33 €	TOTAL	152 521,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations équipement	22 000,00 €	Dotations fonds divers	35 852,78 €
Immobilisation études en attente	4 977,56 €	Opérations patrimoniales	4 977,56 €
Remboursements emprunts	7 250,00 €	virement de la section de fonctionnement	6 643,41 €
Report solde d'exécution	39 344,87 €	Reste à réaliser 2023	26 098,68 €
TOTAL	73 572,43 €	TOTAL	73 572,43 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois au siège de la commune.

Fait et délibéré à Saint Germer, le 22 février 2024

Mme ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame FONS Alizée
Secrétaire de séance

Mme ESCRICH FONS Esther
Maire de SAINT GERMIER



Délibération N° 2024-09
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 08
Absent excusé : 01
Votants : 08
Procuration : 00
Formalités effectuées le 23 février 2024